# LE COURRIER DE L'OUEST



NE MANQUEZ PAS!
d'acheter vos chemises chez Mayer
Notre chemise No. 430 est une fameuse - - - - 85c
Notre No. 420 est une occasion - - - - - 90c
Notre No. 255 une bonne chemise de travail de 1.50 pour 1.10
S. F. MAYER
123 ave. Jasper E.

VOLUME III. EDMONTON, ALBERTA, JEUDI, 12 MARS, 1908. NUMERO 23.

## SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE D'EDMONTON.

Dimanche après-midi a eu lieu l'assemblée annoncée dans notre dernier numéro. L'assistance, bien qu'assez nombreuse, ne l'était cependant pas assez; il est décidément malheureux que nos canadiens ne se rendent pas en plus grand nombre aux assemblées de leur société.

Il y a toujours, à chaque assemblée de la Société St-Jean-Baptiste, plusieurs questions intéressantes à discuter et ces discussions deviendraient d'autant plus instructives que le nombre d'opinions différentes augmenterait.

A l'assemblée de dimanche, le comité, chargé de la refonte de la constitution et des stauts de la société a fait rapport que son travail avançait d'une façon très satisfaisante e que la constitution refondue sera prête à être considérée par la Société, à la prochaine assemblée, le 29 du courant.

Des résolutions de condoléances ont été votées à l'adresse de M. L. J. A. Lambert, à l'occasion de la mort de son père, à la famille Bernard de Montréal, dont le fils, l'ex-comptable de la Banque d'Hochelaga ici, est décédé au Colorado; à M. Audet, d'Edmonton, dont la mère est décédée dernièrement.

Après une discussion assez prolongée, au sujet de la contribution de la Société aux fêtes du tricentenaire de Québec, il a décidé que la Société enverrait une contribueront en son nom.

Comme nous le disons plus haut, la prochaine assemblée aura lieu le 29 du courant, dans une des salles de l'Ecole Séparée de la troisième rue.

L'assemblée annuelle, où aura lieu l'élection des officiers et du bureau de direction, aura lieu le premier dimanche d'avril.

## ROLE D'EVALUATION.

Le travail de la préparation du rôle d'évaluation pour l'année courante se poursuit, à l'Hôtel de Ville. A ce sujet il serait peut-être bon de rappeler à nos contribuables catholiques qu'ils doivent s'assurer, lorsqu'ils reçoivent leur feuille d'évaluation (Assessment Sheet), s'ils sont entrés comme soutenant l'Ecole Publique (P.) ou l'Ecole Séparée (C.). Il est de la plus haute importance que les contribuables qui veulent que leurs taxes servent au soutient de l'Ecole Séparée aillent eux-mêmes au bureau de l'évaluateur, à l'Hôtel de Ville, afin de voir à ce qu'ils soient inscrits comme tels.

## BEAUMONT.

Décès. — Samedi, 7 mars, une assistance nombreuse accompagnait à sa dernière demeure, Georges Goudreau, décédé le 5 à l'Hôpital d'Edmonton, des suites d'une pleurisie, à l'âge de 19 ans. La famille Goudreau ayant été éprouvée par plusieurs deuils successifs et étant une des plus anciennes de la colonie, la paroisse tout entière avait voulu prendre part à son deuil. Fait digne de pitié, la mère avait vu son fils à peu près rétabli et pensait le ramener dans quelques jours à la maison. Aussi elle ne pouvait rien en croire lorsque le prêtre de la paroisse est venu, avec beaucoup de précautions, lui apprendre la fatale nouvelle. "Requiescat in pace"!

Naissance. — Mme Philippe Leblanc a donné naissance à une petite fille, première-née. La jeune mère est complètement rétablie.

M. Massicotte, à la suite d'une longue maladie, ayant donné quelques sujets de crainte, a été conduit à Edmonton. On espère que les malentendus se dissiperont bien vite et qu'il ne sera pas donné suite à cette affaire.

Le 29 février a eu lieu à Beaumont, en la maison d'école, une assemblée plénière des cultivateurs des districts de Beaumont et de Clear Water, sous les auspices de la "Farmers' Association". Mr. Fletcher, président général de l'Association était présent.

Une assistance nombreuse était réunie pour entendre M. Fletcher et M. Shepherd qui pendant trois heures tinrent leur auditoire sous le charme de leur parole. On espère un bon résultat de cette réunion.

## LEGAL.

Naissance. —A Mr. et Mme Médéric Séguin, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph Rodolphe-Lucien-Eugène. Parrain et marraine, Eugène Perras et Alphéda Bouchard.

Décès. — Antoinette, âgé de deux ans, enfant de Séraphin Garneau, décédée le 1er mars, à la suite de brûlures.

Mariage. — Mons. A. G. Vodheim à Melle Emelie Rémillard, fille de Mr. Anaclet Rémillard, de St. Emile. Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

Notre soirée du 25 février a été un vrai beau succès. Le programme, varié et bien rempli, fut exécuté avec beaucoup d'entrain et d'encouragement. Il suffit, pour s'en convaincre de nommer quelques-uns des personnages qui voulurent bien prêter leur concours, tels le Rév. Curé Ethier, de Morinville, l'avocat St. Germain et M. Fraikin, aussi de Morinville, Messieurs Terrault, St. Arnaud et Massé de St. Emile.

Pour l'encan des paniers, M. Létourneau était un encanteur parfait.

Les résultats du côté financier sont des plus satisfaisants, le profit net de la soirée étant de $530.

Beaucoup d'amis des paroisses environnantes étaient venus à St-Emile ce soir-là, mais le mauvais état des chemins en avait empêché bien d'autres de venir participer à ces agapes fraternelles. Nous devons des remerciements sincères aux amis venus de Morinville et St-Albert qui ont si largement contribué au succès de la fête. Merci à tous ceux et celles qui, de près ou de loin, ont contribué au résultat si satisfaisant de cette soirée.

## LAMOUREUX. —Naissance.

Le 22 du courant, Mr. et Mme Eugène Lamoureux, un fils qui a reçu au baptême les noms de Joseph-Narcisse. Parrain et marraine, Mr. Narcisse Dorais et Mme J. Lamoureux.

Dimanche, le 23 du mois dernier, un certain nombre d'amis s'étaient réunis chez M. Alcibiade Lamoureux pour fêter son retour d'Europe. M. Lamoureux, quoique bien satisfait de son voyage en Europe est fier d'être de retour dans l'Ouest Canadien qui est, d'après lui, le plus beau pays au monde.

Dimanche dernier, Madame Alphonse Gaumont recevait un certain nombre d'amis. Durant la soirée, nous eumes le plaisir d'entendre plusieurs chansons et morceaux de pianos, par Melles Bellerive, Eva Morin et Rose Lamoureux; et MessieursJoseph Morin et Philias Bellerive de St-Albert.

Ce n'est qu'à une heure avancée de la nuit que l'on se sépara reconnaissants de la franche hospitalité de Mme Gaumont. Nous comptons bien que nous rende à la gracieuse invitation de Mme Gaumont, et revenir après le carême.

## MORINVILLE.

Vendredi dernier nos joueurs de hockey sont allés se mesurer contre les amateurs du Fort Saskatchewan. La partie donna un résultat de 6 à 3 en faveur du club de Fort Saskatchewan.

On joua une nouvelle partie dans l'après-midi de samedi, pour un enjeu de $100. Le résultat de cette partie fut encore favorable aux joueurs du Fort, le score était de 1 à 3.

L'équipe de Morinville était ainsi composée: Gorman, Rice, Starke, Levan, St. Germain, Gauvreau, Provost. Equipe du Fort: Favel, Diamond, Walton, Jardine, Cortenay, H. Walker, J. Walker.

L'arbitre était M. Ritchey, de Strathcona.

Le club de Morinville est très anxieux d'avoir une revanche, et, si le froid revient, il est fort possible que les deux clubs se rencontrent à Edmonton, pour un enjeu de $400.00.

Lundi soir a eu lieu une assemblée générale des citoyens de Morinville pour discuter la formation d'une Chambre de Commerce. M. J. H. Picard, d'Edmonton, a expliqué le but d'une Chambre de Commerce, et tous les avantages que Morinville pourrait retirer d'une organisation de ce genre.

Monsieur P. S. Gaudette, le marchand bien connu, est dangereusement malade, depuis une couple de jours.

Le Caporal Starke de la Police montée est de nouveau sur pieds, après avoir été retenu à sa chambre pendant une couple de jours, par la grippe.

Madame C. St. Germain, mère de l'avocat St. Germain, est en visite chez son fils.

# POIGNEE DE NOUVELLES

## 19e. REGIMENT. —ALBERTA MOUNTED RIFLES.

### Escadron "D" de St-Albert.

A une assemblée des officiers de l'Escadron tenue chez le Major DeBlois Thibaudeau, ces jours ci, les promotions ont été faites: été faites:

Sont nommés lieutenants surnuméraires dans l'escadron —le Sergent Quartier Maitre, Léo Savard; Sergent. Louis Arsenault.

Sont promus Sergents — Les Caporaux Chs. Bellerive et Arthur Lambert de St-Albert.

Après l'assemblée, le Lieut. Colonel R. Belcher, commandant du Régiment, et le Major S. Paton, vinrent passer la soirée chez le Major Thibaudeau, pour rencontrer les officiers de l'Escadron et à 11 heures un réveillon fut servi, où la santé du Colonel fut proposée, et les officiers présents: Le Capitaine, P. E. Lessard; les Lieut. L. J. A. Lambert, Fleuri Perron, A. Boileau, Jos. M. Déchêne, Ls. Arsenault, Léo Savard, initièrent le Colonel du Régiment en lui chantant "Les épaulettes".

RECRUTEMENT.

Comme il y a quelques vacances dans l'escadron, ceux qui veulent s'enrôler devront le faire et donner leurs noms au Sergent Major Boissonnault ou Sergent Nobert, à Morinville, et aux Sergents Guilbault, Bellerive ou Lambert, à St-Albert, avant le 1e. avril prochain.

## Une grosse transaction.

Nous apprenons que MM. Bonneau et Laurendeau viennent de vendre leur magasin à MM. P. Laurendeau, V. Raby et A. Laurendeau.

Les deux Messieurs Bonneau ont l'intention de partir pour Winnipeg sous peu.

La nouvelle maison continuera les affaires sous la même raison sociale de "Edmonton Wine and Spirit Co."

Monsieur Audet, jusqu'à présent comptable de la maison Alberta Importing Wine Co. entre au service de la nouvelle maison.

## LE JAPON EN MANDCHOURIE.

Les journaux anglais publiés en Chine s'occupent sérieusement de l'attitude des Japonais, qui détruira, disent-ils, le but de l'alliance conclue en vue de garantir l'intégrité de la Chine. L'attitude adoptée par les Japonais en Mandchourie sur les questions de chemins de fer, a donné lieu à beaucoup de discussion, mais la détermination du Japon, qui fait appel à toutes ses ressources diplomatiques pour appuyer son refus de permettre la construction du chemin de fer de Hsin-Min-Tun-Fakumen, a modifié jusqu'à un certain point le ton des commentaires de la presse.

Les représentants des puissances ont référé à leurs gouvernements respectifs la question du chemin de fer de Hsin-Min-Tun-Fakumen et celle de la municipalité de Harbin.

Le gouvernement britannique désire ardemment un règlement de la question de Harbin afin qu'un précédent puisse être fourni au Japon. De la décision des puissances sur la question de savoir si la chine avait l'intention d'effectuer, par la concession au sujet des chemins de fer, un règlement des droits, de municipalité ou si la possession de grandes étendues de terrain à Harbin rend la position de la Russie différente de celle du Japon, dépendra peut-être l'action à prendre en vue de restreindre le Japon, bien qu'on croit que la situation échappe au contrôle des puissances à moins que la Chine soit capable d'obtenir une intervention collective.

## LE TRANSCONTINENTA'.

Winnipeg, 28. — Un pas important dans la construction du chemin du Transcontinental National a été fait ce matin, quand une équipe d'hommes a commencé à faire des sondages le long de la rivière Rouge, en vue de la construction du nouveau pont qui traversera la rivière à Saint-Boniface pour relier Winnipeg à la section de Fort William de cette ligne.

## LE ROI D'ESPAGNE EN DANGER.

Barcelone, 4. — Des placards affichés dans toutes les parties de la ville. annonçant qu'un attentat contre la vie du roi Alphonse sera commis lors de la visite du souverain à Barcelone, le12 mars, ont été enlevés et détruits par la police.

## NOTRE COMMERCE AVEC LE MEXIQUE.

M. Ansell, Consul-Général du Mexique au Canada, est de retour à Montréal d'un voyage de deux mois dans son pays.

M. Ansell dit que le Mexique est plus prospère que jamais et que l'avenir lui apparaît brillant. La dernière crise financière, qui a tant affecté d'autres pays, ne s'y est pas fait sentir. Une seule banque a dû suspendre ses paiements, mais le gouvernement lui est venu en aide, pour que les déposants ne perdent rien. On ne voit pas, au Mexique, de ces flâneurs que l'on rencontre en si grand nombre dans les autres pays.

Le commerce du Mexique avec le Canada augmente si rapidement, dit M. Ansell, qu'avant longtemps nous aurons un service de paquebots entre le Canada et le Mexique. Ce commerce a été, en janvier, de cent pour cent plus considérable que durant le même mois, l'année dernière.

Le fer serait d'un bon rapport au Mexique. Le bill de ter barbelé y est surtout en grande demande.

Les capitalistes canadiens y feraient des affaires d'or. Bon nombre y ont déjà de grands terrains. Les Canadiens sont hautement prisés des Mexicains, ce qui simplifie beaucoup les affaires.

M. Ansell ajoute que, plusieurs Mexicains, d'après ce qu'ils connaissent du Canada, ont décidé d'y venir, l'été prochain.

La condition de l'armée au Mexique, a surtout frappé M. Ansell. Désorganisée il y a cinq ans, elle a fait très bonne figure, aujourd'hui, et la jeunesse est fière d'y appartenir.

## L'IMMIGRATION INDIENNE.

**M. MacKenzie King est envoyé par le gouvernement pour conférer à ce sujet avec les autorités impériales.**

Ottawa, 3.— Le gouvernement vient de confier à M. MacKenzie King une nouvelle mission importante.

Il partira jeudi de cette semaine pour l'Angleterre, où il va conférer, au nom du gouvernement aux autorités impériales les vues du gouvernement canadien sur sujet de l'émigration au Canada des Indous et autres habitants de l'Inde Britannique. Il exposera l'opportunité d'adopter des mesures en vue de restreindre autant que possible l'émigration au Canada des possessions asiatiques de la Grande Bretagne. L'opposition canadienne, notamment dans la Colombie Britannique, à l'invasion des Orientaux sera expliquée à Londres, et on espère qu'un échange de vues aura pour résultat d'amener une entente satisfaisante entre les deux gouvernemnts.

Maintnant que la question de l'immigration Japonaise est pratiquement réglée, le point le plus pressant en ce qui regarde le problème de l'immigration orientale est l'immigration indienne. Tout porte à prévoir pour l'été prochain une nouvelle invasion d'Indiens, et la question est de savoir si les règlements faits en vertu d'un ordre en conseil peuvent empêcher le débarquement des émigrants envoyés de Calcutta à Hong Kong et de là à Vancouver. Les Indiens sont des sujets britanniques et tout règlement adopté en vue de les exclure du Canada doit nécessairement avoir la sanction du gouvernement britannique.

M. MacKenzie King va essayer d'en arriver à une entente complète sur cette question, avec le gouvernement britannique et d'obtenir son concours pour décourager ou empêcher l'immigration des Indiens au Canada. Il sera absent de la capitale à peu près un mois.

(Du "Canada").

## Le Maire Ashdown menacé par les Anarchistes.

Winnipeg, 27. — Une sensation a été causée ici, à la suite de détails non complets reçus dans les cercles officiels, annonçant une tentative de faire sauter la résidence du maire Ashdown, par la dynamite, probablement l'oeuvre de la "main noire" s'il refusait de donner une certaine somme d'argent.

Il y a une semaine le maire recevait une lettre l'informant qu'à moins qu'une somme de $1,000 ne soit déposée sous une pièce d'étoffe sur un trottoir du Broadway, en face de la résidence, cette dernière serait détruite par la dynamite. L'écriture de la missive dénotait celle d'un italien. Le maire donnait une réception le même soir et sa résidence était remplie de citoyens les plus éminents. Sans avertir personne de ses invités, le maire fit placer des détectives autour de sa résidence et les visiteurs arrivèrent sans se douter le mondre du monde de l'anxiété de leur amphytrion, durant la céception.

Tard, durant la nuit les détectives arrêtèrent un Italien qui faisait la garde à l'endroit où l'argent devait être déposé. On n'a pu découvrir aucune trace de complicité chez le prisonnier qui a déclaré avoir le droit de circuler là où bon lui semblait. Les détectives continuèrent à veiller malgré que le maire ne semble pas croire que les auteurs de la lettre mettront leur menace à exécution.

## IL Y A DIX ANS!

Extraits de "l'Ouest Canadien" du 17 février 1898:

Le mariage de Monsieur Louis Perras et de Melle Antoinette Gauthier a été célébré lundi dernier à St-Albert par le Rév. P. Mérer. Durant la grande messe il y eut musique, chant, etc.

Nos souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

Mgr. Legal, évêque co-adjuteur de St-Albert, est à visiter les missions du Lac La Biche, Lac d'Ogirons, Lac La Selle et St-Paul des Métis.

Le Rév. M. Beauparlant, curé de St-Vital de Beaumont est en ce moment dans la Province de Québec; il est possible que pour des raisons de famille M. Beauparlant ne revienne pas dans l'Alberta.

Un moulin à scie, la propriété de M. Pearce, fonctionne depuis huit jours à Morinville; il est placé près de l'Eglise.

# Le Cheveux Blanc

A mes amies d'Oyonnax.

De leur première rencontre, elle gardait le souvenir confus d'un froufroutement de falbalas soyeux, d'un brouhaha de chaises remuées, d'une cadence inharmonique des marteaux fixant hâtivement les dernières tentures.

Dès son entrée dans le baraquement immense où devait avoir lieu la vente de charité, on étaitaccouru vers elle:

—Venez vite! On vous attend pour déballer votre tableau! Didier Serthuys veut bien nous aider à placer chaque oeuvre dans son jour!...

Didier Serthuys, le jeune peintre de talent, dont s'énorgueillissait la ville! l'auteur de "l'Ame de la Source", qu'hier encore elle admirait au musée!

Andrée Malvoy eut un éblouissement; puis une peur affreuse, en songeant qu'il examinerait ses "Bords de la Sèvre." L'oeuvre qui la satisfaisait à demi lui apparut, soudain, odieuse:ses arbres sans air faisant une masse épaisse sur le fond d'un ciel outrageusement bleu; l'eau dormeuse, pleine de soleil, dont elle avait eu un instant a jouissance divine d'avoir surpris le secret, coulant épaisse, sans vie. Elle s'arrêta, prête à retourner sur ses pas, tant il lui semblait impossible de subir l'arrêt implacable.

—Hâtez-vous! Nous ne serons jamais prêts!

Machinalement, elle obéit à l'ordre donné par une exquise petite femme blonde, toute scintillante de paillettes.

Elle allait en rêve, écrasant sous son pied les rameaux de tusain glissant, les aiguilles de pin dont l'odeur résineuse se mêlait aux parfums savants des traînes imposantes, aux émanations subtiles des petits trotteurs clairs. Une pile de chaises s'écroula causant une douleur à son cerveau endolori.

Dans la galerie réservée à la peinture, le silence régnait presque; ce lui fut un soulagement physique qui la rendit elle-même.

Sans troubles, elle s'excusa, de son retard, désigna une petite caisse plate, oblongue, et s'approcha pour retirer elle-même le tableautin de son enveloppe. Tous les visages qui l'entouraient lui étaient connus; sans doute Didier Serthuys s'était lassé d'attendre. Elle se railla de sa frayeur.

On la félicita de l'heureux choix de son sujet de coloris d'une tonalité à la fois douce et forte; on vanta la légèreté de son pinceau, sa parfaite compréhension artistique. Duvelloy, son vieux professeur, exultait,lui prédisant le plus bel avenir: elle, penché sur sa toile, analysait mentalement les défauts et les qualités. Elle désirait ardemment au milieu de ce choeur flatteur, la critique juste, l'appréciation sans parti-pris, éclairant la voie à suivre. Possédait-elle seulement une facilité quelconque de pensionnaire développée par d'excellentes leçons, jusqu'à la transformer en un joli talent d'amateur? L'étincelle, qui parfois s'allumait en elle, la transportait dans un monde irréel, où elle oubliait tout, était-ce le feu sacré de l'art? Avait-elle gâché sa vie, en s'affranchissant des devoirs qui auraient été une barrière à son inclination?

Une ombre légère s'étendit sur la toile. Andrée Malvoy en redressant la tête, effleura le profil incliné de Didier Serthuys. Cette caresse involontaire de la frisure folle de ses cheveux fit monter un peu de rouge à ses joues ordinairement pâles. Elle balbutia une excuse; lui sourit: ce fut le début de leur amitié.

Ils se revirent souvent, Didier souffrant des suites d'un surmenage devrait passer plusieurs mois en province; il offrait ses conseils à Andrée, et chaque jour, il s'achéminait vers le petit atelier de la route de Rennes.

Le plus souvent, Andrée le recevait seule, mademoiselle Adèle, la cousine âgée chez laquelle habitait l'orpheline, ne se souciait pas d'escalader les trois étages. Les cérémonies des premiers jours firent vite place à une simple camaraderie.

Andrée reconnaissant le pas vif du peintre, posait sa palette, passait ses doigts souples dans les ondes mordorées de ses cheveux et se trouvait près de la porte lorsqu'il entrait.

—Comment êtes-vous aujourd'hui?

La nuance d'inquiétude dont était empreinte la question, caressait délicieusement, comme l'autre jour la mousse légère des cheveux. Il se plaignait parfois, en enfant, du chaud qui l'énervait, du froid qui le glacait jusqu'à l'âme. Et, c'était plaisir pour elle de le dorlotter. Elle traînait, elle-même, le meilleur fauteuil près de la fenêtre; elle échafaudait des bûches dans la cheminée, faisait jaillir les étincelles qu'il aimait en artiste.

—Etes-vous mieux, Maître?

Il souriait de ce sourire doux qui ressemblait à un sourire de femme, sur ses lèvres qu'estompait une très fine moustache blonde.

Il disait, oui, de ses yeux clairs, pleins de lumière, et, la tête demi-renversée, il la regardait aller, venir, mince et souple dans la grande blouse de toile blanche.

Elle rengeait deux ou trois bibelots, avec l'intention inavouée de retarder l'instant où elle s'absorberait toute dans son art; elle disait encore quelques mots, pour que Didier fit vibrer l'ambiance de sa voix chaude, faisait un jeste d'adieu et reprenait la tâche de la veille.

Lorsqu'il voyait son buste fléchir, sa main devenir nerveuse sur sa palette, il l'interrompait.

—Reposez-vous, petite Andrée!

Elle obéissait, venait s'aseoir près de lui, vivait encore du rêve qu'elle venait de quitter.

Les bonnes causeries qui suivaient ces séances, après les critiques et les félicitations! D'abord, il n'avait été question que de léur art; puis, peu à peu, les sujets étaient devenus plus personnels. Lui, avait dit son enfance maladive, ses débuts pénibles, sa gloire naissante, le désespoir qui le poignait à certaines heures. Mais, surtout, il l'avait fait se raconter, pour ainsi dire malgré elle, provoquant ses confidences: curieux de cette nature exubérante par de certains côtés, pleine de réticences par d'autres.

Elle lui était une énigme avec ses vingt-sept ans qui n'avaient jamais connu l'amour, cette vie intelligente qu'elle s'était crée elle-même dans son milieu bourgeois aux vues étroites; avec ses amitiés masculines dont elle était fière. Elle le déconcertait par ses allures de femme raffinée, sa candeur presque naïve de petite fille, son tempérament artistique bien trempé. A certains jours, il croyait la connaître, avoir pénétré le mystère de sa jeunesse laborieuse, puis brusquement, elle lui échappait, redevenait le point d'interrogation.

Jamais il ne lui était venu à l'esprit qu'il pourrait l'aimer d'une affection autre que celle toute fraternelle qu'ils avaient l'un pour l'autre; cependant, il s'impatientait de la voir trop sereine lorsqu'il l'appelait: Petite Andrée; de ne point sentir frémir sa main attardée dans la sienne.

Et chaque jour, plus longtemps il la retenait près de lui.

On était en septembre, le ciel bas laissait couler une lumière si pâle que Didier avait décrété qu'on ne travaillerait pas.

Bon gré, mal gré, Andrée retira sa blouse blanche. Elle portait une chemisette de taffetas dont les plis près de la haute ceinture avaient des cassures sombres, la jupe plissée la grandissait en l'amincissant. Tout naturellement, Didier s'exclata:

—Vous êtes en beauté, petite Andrée!

Elle, coquette, piqua dans ses cheveux une des roses rouges qu'il lui avait apportées, et vint s'asseoir à sa place ordinaire, sur le petit tabouret, près de la cheminée.

Dans l'intimité douce de l'atelier, coquet comme un boudoir, ils laissaient s'interrompre leur causerie par de grands silences qui, semblait-il, terminaient ce qu'ils taisaient.

Les flammes allumaient des reflets fulgurants dans les plus profonds du taffetas cerise, l'odeur de la rose montait enivrante, donnant un sens troublant à la confidence d'Andrée Malvoy.

Ses mains pâles jointes autour de ses genoux, elle se taisait maintenant, honteuse déjà, d'avoir livré l'âpre regret de ses rêves détruits par la réalité décevante, d'avoir exposé l'ambition folle de combler par l'art le vide atroce du coeur. Elle attendait, anxieuse, des mots qu'il dirait.

Les doigts d'artiste de Didier, longs et fuselés, errèrent près de la rose, faisant tomber quelques pétales; puis, entre ses mains, il prit la tête brune pensive, et l'attira à lui, ainsi qu'il l'aurait fait pour une petite soeur très chérie.

—Vous ne ressemblez à nul autre!

Il la contempla un instant. Sous son regard, Andrée avait baissé lentement les paupières. Sans les étoiles d'or qui donnaient toute vie à son visage, on eut dit qu'elle était morte, tant elle était blanche. Il percevait aux temples tièdes le battement plus rapide des artères.

—Andrée...

Et, voici qu'au lieu d'achever la phrase qu'elle attendait frémissante, il la repoussait.

—Andrée! mais vous avez un cheveux blanc... là, près de l'oreille...

...Andrée ne se rappelait plus nettement comment s'était terminé l'après-midi, elle conservait seulement l'impression nette d'être tombée dans un trou noir, profond lorsqu'au seuil de l'atelier, il hésita de la saluer d'un: Au revoir, petite Andrée! Petite Andrée! une femme ayant des cheveux blancs.

Il était bien là, le démolisseur de bonheur, près de l'oreille rose; le peigne d'écaille mordait sa blancheur en rébellion, il disparaissait pour reparaître dans la boucle haute du chignon. Elle le laissa... Demain, Didier découvrerait peut-être une ride même, et, on amour — s'il l'avait aimée pendant la minute qu'il pressait sa tête — serait de nouveau en déroute.

Il revint les jours suivants. Rien ne paraissait changé entre eux. Il disait aussi joyeux qu'autrefois:

—Petite Andrée, faites un bon feu! Petite Andrée, il ne manque que le parfum à cette gerbe.

Seulement, il n'aurait jamais osé demander:

—Petite Andrée, pourquoi avez-vous vos yeux des mauvais jours? Pourquoi êtes-vous triste?

Andrée, elle, s'inquiétait aussi anxieusement de sa santé, elle avait les mêmes gestes doux pour l'accueuillir; toutefois, elle veillait jalousement sur ses mains, ne les laissait plus, plus, paresseuses, pendant la causerie, dans celles de Didier; elle s'écartait lentement lorsqu'il se penchait près d'elle, sur sa toile: ses cheveux n'auraient plus de caresse pour lui.

Un jour, il dit très vite, au moment de la quitter:

—Je partirai demain...

Le lendemain, elle monta à l'atelier de bonne heure, revêtit sa blouse blanche, afin de préserver son corsage cerise, et comme elle était sans force pour travailler, elle se prit à rendre plus élégant son studio. Suivant un avis plusieurs fois donné par Didier, elle changea une bronze de place, le mit en lumière, dérangea les vieilles faïences, refit les gerbes de chrysanthèmes, drapa les sellettes de nouvelles écharpes, et croyant avoir dépassé l'heure à laquelle Didier venait, elle se hâta de quitter sa blouse.

Elle s'assit, essaya de lire pour tromper l'attente. Elle s'était promis de ne point songer afin de ne pas gâter ses dernières heures. D'ailleurs, Didier ne serait pas en retard; s'il n'avait pas deviné l'amour de Petite Andrée,il n'était pas sans connaître l'affectueuse amitié qu'elle avait pour lui.

Presque tout de suite, elle dut se lever pour l'accueillir.

—Bonjour, Maître!

Il était plus pâle qu'à l'ordinaire, elle s'inquiéta:

—Etes-vous assez bien pour partir?

Il l'a rassura. Il admira l'arrangement nouveau de l'atelier.

—Est-ce pour moi?

—Oui! Je veux que vous gardiez un souvenir agréable d'ici!

Ils parlèrent peu, suivant leur habitude. Lui, s'accusant de lâcheté, réfrenant le désir de dire les trois mots qui brûlaient ses lèvres; elle, ayant la pensée unique qu'il était là encore et que demain, elle serait seule...

—Andrée!

Devant le fin regard de ses yeux d'or, il s'affola:

—Andrée. N'est-ce pas fou de se séparer pour toujours! Petite Andrée, je veux vous garder! Comprenez-vous que je ne saurais vivre sans vous?...

Elle secoua la tête.

—Ce serait la vrai folie!... Didier, je suis vieille... Bientôt je serai une vieille femme!...

—Non!... Vous avez encore de longues années de jeunesse...

Elle sourit.

— Vous oubliez mes cheveux blancs!

La remarque le blessa dans son orgueil d'homme. L'avait-elle cru superficielle au poin d'ajouter de l'importance à cet incident ?

—Pourquoi ne pas donner la vraie raison de votre refus!

—Qui est?

—Que vous n'avez pas de coeur, ma pauvre amie! Qu'il vous est aussi impossible d'aimer qu'à ces fleurs de répandre un parfum...

Elle dut faire appel à toute sa volonté pour réprimer la révolte passionnée qui s'élevait en elle. Lentement, elle répondit:

—Peut-être!

Didier, vaguement soulagé que l'impossibilité vint d'elle, s'emporta en un flot de paroles, sans souci du mal qu'il causait. Il fut injuste, dur et cruel.

Plus calme, sans doute parce qu'il la sentait ancrée dans sa résolution, il redevint tendre, éveillant les souvenirs des jours passés.

—Que vais-je devenir sans vous?

—Vous resterez le Maître admiré que vous êtes...

—Je n'ai plus de goût pour le travail.

—Chut! ce serait lâche; et je veux vous conserver très haut dans mon estime. Je suis ambitieuse pour vous... Quel bonheur, si je pouvais me donner une part dans votre oeuvre nouvelle!...

—Et vous... Petite Andrée?

— Moi?... Une buée chaude monta aux fleurs d'or. Moi?... Il ne faut pas songer à moi!...

Tout bas, elle laissa échapper sa plainte:

—Ce serait triste, et puis...

—Andrée! vous souffrez?...

Elle ferma les yeux pour résister à la tentation du front blanc incliné vers elle, et se rejettant en arrière.

—Mais non! puisque je n'ai pas de coeur!...

—Pourquoi pleurez-vous?

Elle passa un doigt sur ses paupières.

—C'est vrai, je pleure! C'est grotesque de pleurer sur soi, n'est-ce pas?

Elle n'attendit pas de réponse, se répandant tout de suite en menues recommandations relatives au voyage.

—Je vous ennuie?

Il haussa les épaules. Qu'avait-il rêvé de faire naître un sentiment dans cette âme fermée!

Il était bon — peut-être aussi, en souvenir des heures passées dans le studio — il lui laissa l'illusion qu'elle était aimée.

Avant de sortir, près de la porte, il l'appuya une seconde contre lui.

—Adieu, petite Andrée!...

—Adieu!... Vous savez, je cède ma part à l'art... à l'art seul...

Magali.

(Du "Journal de Françoise.")




## Provisions pour Pénitentiers.

Des soumissions cachetées adressées: "Inspecteurs des Pénitentiers. Ottawa," et marquées: "soumissions pour provisions", seront reçues jusqu'à lundi, le 16 mars inclusivement, de la part de ceux qui voudraient entreprendre d'approvisionner les établissements suivants durant l'année fiscale de 1908-1909:

Pénitencier de Kingston,
" de St-Vincent de Paul,
" de Dorchester,
" de Manitoba,
" Colombie Anglaise,
" d'Alberta, Edmonton.

On devra envoyer une soumission séparée pour chacune des classes suivantes:

1 Charbon,
2 Huile de charbon,
3 Bois de corde,
4 Drogues,
5 Marchandises sèches,
6 Fourrage,
7 Poisson frais,
8 Viande fraîche,
9 Epiceries,
10 Quincaillerie,
11 Cuir,
12 Lait,
13 Huiles et Peintures,
14 Porc et Bacon,
15 Cuir à semelle,
16 Ferblanterie.

Des renseignements détaillés quant aux formes des contrats et des bulletins de soumissions seront fournis, sur application, par les gardiens des pénitentiers.

Toutes les provisions fournies doivent être approuvées par les gardiens.

DOUGLAS STEWART,
GEO. W. DAWSON,
Inspecteurs des Pénitentiers.
Dépt. de la Justice,
Ottawa, 14 février, 1908.

## SEED GRAIN ADVANCE PURCHASING DEPARTMENT

### GRAIN DE SEMENCE

Le Soussigné a nommé M. C. Nairn, Edmonton, son agent pour acheter du grain, en charge de char seulement, pour les semences. On achètera les qualités suivantes: Blé No. 1 et 2, Northern et No. 3 et 4 s'il n'y a pas assez de 1 et 2. Avoine Nos. 1, 2 et 3; Orge, 1, 2 et 3 extra.

Ces grains seront achetés comme à Fort William, la qualité et le poids officiel devant compter. L'agent a droit de refuser un char qui n'aura pas été accepté par l'Inspecteur. Il est inutile d'envoyer des échantillons, puisque je ne peux acheter sans faire l'inspection de la charge entière. Chacun doit user de son jugement et expédier à ses risques.

Tout le grain doit être net et ne contenir ni avoine sauvage ni ivraie ni agrostire (cockle).

Le grain de semence pour la province d'Alberta sera autant que possible, nettoyé et distribué à Edmonton et Calgary.

Tout le grain sera acheté aux prix du marché le jour de l'inspection, plus un premium raisonnable selon que le grain sera plus ou moins convenable pour les semences, aux conditions mentionnées plus haut.

RE EXPEDITION. —Jusqu'à nouvel ordre, grâce à un arrangement conclu avec les compagnies de chemins de fer, tout le grain pour les semences, d'après les conditions énoncées, venant d'Alberta devra être expédié à C. Nairn, Edmonton, ou à mon agent de Calgary. Envoyez-lui votre "Bill of Lading" et en même temps dites-lui qui devra s'occuper de votre grain dans le cas où il ne serait pas accepté, attendu qu'il ne pourra s'occuper des chars qui seront refusés. Tout ceux qui expédieront du grain en charges de charge, devront se rappeler de cette condition.

CHARLES C. CASTLE,
Inspecteur-Acheteur,
Boîte B.P., 1327, Winnipeg.

26-4-11-18.

# COIN FEMININ

## CHRONIQUE.

### PARTIE DE PANIERS.

(L'action ne se passe pas dans le village que vous pensez.)

Le lendemain du grand jour, curieuse comme une fille d'Eve, qui doit en plus renseigner d'autres descendantes de notre première commune maman, je suis allée frapper un discret toc-toc à la porte des coeurs féminins.

En style de nos grands quotidiens, qui ne manquent jamais l'occasion de se faire de la réclame, je vous dirai que: partout la représentante de notre journal fut parfaitement reçue. Pas difficile de pénétrer jusqu'au coeur quand on vous serre dans les bras, n'est-ce pas?

Au cours de la promenade, j'ai fait des découvertes charmantes, j'ai eu des surprises stupéfaites car vous devinez bien que les coeurs sont encore plus divers que les physionomies.

J'en ai vu de très jeunes, folâtrant plutôt qu'ils ne battaient, et si heureux de bondir ainsi, de se sentir vivre, que la pitié montaient aux yeux en songeant qu'un jour certain la douleur les mâterait! Ceux-là m'ont fait des confidences roses. Des vrais fous, toute la soirée, sous la prison de mousseline blanhe! Une robe qui n'était pas de saison, mais si jolie avec ses insertions laissant voir un peu de "chair fraîche" près du cou! Puis, quand on n'a pas encore vingt ans, il n'est pas besoin de fourrures pour tenir un coeur chaud!

Par exemple, impossible de me documenter sur le contenu du panier. L'estomac est un voisin dont on s'est peu soucier!

Rencontré d'autres, des calmes, qui se souvenaient tout juste de la veille; il en faudrait beaucoup plus pour troubler leur régularité d'horloge suisse. Echangé des vues sur le succès de la fête:

—Un succès financier inespéré!

—....

—Passe-temps familial, sans aucune conséquence!...

—Au revoir, Madame Tranquille!

Au hasard du calepin, dans les notes gribouillées à la hâte, je relève encore.

"Difficulté à pénétrer dans deux ou trois petits coeurs. On nous confie enfin le gros chagrin qui les barbouille si vilainement des couleurs de la jalousie. L'ingrat qui n'a point deviné que l'innocent panier était pavoisé pour lui!

"Coeurs refermés qu'une moquerie sans pitié, un mot sans malice a fait se replier davantage."

"Coeurs raccornis qui doucement se sont ouverts dans l'illusion d'un sentiment retrouvé."

Pour la fin, j'ai conservé l'entrevue avec un coeur charmant, un de ces coeurs virginals que le mal n'oserait ternir.

Il ne fut pas le héros de la soirée. Le feu ardent des enchères ne le fit pas s'affoler, pendant qu'on élevait le joli panier coquettement enrubanné. C'est à peine croyable, ce coeur-là, se réjouissait seulement parce qu'il avait augmenté la recette de cinq dollars!

Vous ai-je dit que la partie était au bénéfice d'une oeuvre pie?

Magali.

## PETIT COURRIER.

Prière d'adresser les lettres et communications concernant le Coin Féminin à Magali, Legal, Alta.

SAUVAGESSE. — Les photos sont ravissantes, je vous remercie bien vivement de l'attention délicate. Vous êtes une petite privilégiée, ma chère Sauvagesse. Vraiment, c'est si haut que cela?... Je vais attendre ce qui m'est encore promis avec impatience. Je souhaite que ce grand plaisir dure. Amitiés!

FIDELIA. — Vous désirez connaître mon opinion? Eh! bien, à mon sens, il n'y avait nulle hésitation possible; c'est bien ainsi.

Je crois avec vous que le tact et la délicatesse sont deux excellents guides en ces circonstances.

J'écris de nouveau au sujet de ce que vous me dites: je ne puis m'expliquer ce silence. Peut-être la lettre s'est-elle égarée. C'est une hypothèse fort possible, hélas! A bientôt.

EXILDA. — J'ai reçu l'article et je vous remercie de l'intention qui vous a fait me l'envoyer. Malheureusement je ne puis insérer; ce n'est pas que je sois opposée en principe à la collaboration de mes lectrices, mais le sujet que vous traitez est beaucoup trop personnel; et, puis ma chère Exilda, je vous avoue très franchement que je ne suis pas en sympathie avec ce genre de lamentation en mineure. La vie est triste, c'est une chose avérée, le redire à mes lectrices ne leur apprendrait rien de bien nouveau et je ne pense pas que cela vous serait une consolation.

Si je ne craignais de vous froisser, je vous conseillerais amicalément de ne pas poursuivre dans ce genre. Vous me paraissez avoir une tendance marquée à la désespérance, prenez garde de la cultiver trop. Les illusions sont parfois chose infiniment respectable, elles siéent très bien aux jeunes, nous différons d'opinion sur ce point.

Votre effort littéraire m'intéresse beaucoup cependant, et si vous vouliez essayer d'une prose moins décevante vous me feriez plaisir en m'envoyant vos essais.

A. Y. — Votre lettre m'a beaucoup plu. Ce que vous me confiez, contribue à grandir la sympathie naissante que j'ai pour vous. Faites choix d'un joli pseudo et revenez très souvent. Rose de Provence sera très charmée que sa poésie vous ait plu. Je vais vous faire parvenir très volontiers le Coin qui contenait son article sur "Noël en Provence". Au revoir.

MARIE B. — Je ferai l'article demandé très prochainement. J'attends pour cela divers renseignements que j'ai demandé, dès qu'ils me seront parvenus je vous donnerai satisfation.

Je vous encourage vivement à persévérer. Le but est élevé, vous êtes digne de l'attitude, je suis absolument certaine que le succès récompensera vos efforts. Vous avez toute ma sympathie.

DANIEL. —Voulez-vous lire dans ma dernière réponse: virilité, au lieu de vérité, Monsieur le sensitif?

ALBERTA. — Est-ce une gaguerre? J'ai cru que vous plaisantiez... Je désirais beaucoup être renseignée sur ce point avant de vous donner les renseignements que vous me demandez.

LINA. — Je croyais avoir répondu déjà à vos questions?... Peut-être le journal ne vous est-il pas parvenu?... Je ne puis publier à nouveau. Je vous fais parvenir le Coin où sont parus ces renseignements.

M. J. B. à V. — Voyez donc pour les questions 1 et 2 la réponse à Marie-Reine dans le journal du 13 février. Ce livre qui n'était pas seulement impeccable comme fond et forme a en effet été accueilli froidement par quelques-uns. L'auteur peut faire mieux, soyez assuré qu'il le fera.

Vous pourriez vous adresser à un grand quotidien de Montréal. Le "Canada", la "Patrie", la "Presse," sont très répandus dans les centres canadiens-français du Massachusett et il n'est pas impossible que vos recherches aboutissent.

Ne craignez jamais de m'importuner, je suis toute à votre disposition.

ECLAT DE RIRE. — Le pseudo est original et va fort bien avec votre écriture... je suis un peu graphologue vous savez. On vous accueille avec grand plaisir. Cette poésie est de Rosemonde Rostand, c'est un fragment de l'Eternelle Chanson; il me semble l'avoir publié dans un temps déjà lointain, je ne puis le reproduire; si vous y tenez je me ferai un plaisir de vous l'envoyer par la poste. Revenez souvent mettre votre "éclat de rire" dans mes colonnes.

Mme. R. A L. — Je vous ai répondu directement au début de cette semaine. Je vous saurais gré de m'accuser réception de ma lettre.

MARIE-AIMA. — C'est une nouvelle revue canadienne en effet. Je ne la connais encore que par les sommaires qu'ont publiés les journaux. Elle paraît être intéressante. Vous pouvez demander un numéro spécimen.

Voulez-vous attendre jusqu'à la semaine prochaine pour la réponse à la dernière partie de votre lettre? Elle comporte un certain développement et vous êtes arrivée en retard. A bientôt.

EMMA R. — Je vous prie également de patienter jusqu'au courrier prochain pour ces renseignements. Mêmes raisons que ci-dessus.

Magali

## *Mars.*

Le jour est doux, l'air bleu. C'est encore l'hiver.
Le dernier mois de neige et de vent froid expire.
Déjà dans l'atmosphère apaisée on respire
Comme un avant coureur parfum de printemps vert.

La lumière s'attarde au livre grand ouvert
Où gît l'âme de Goethe, Hugo, Dante ou Shakespeare;
Et le rêveur que tant de clarté vive inspire,
Le prend à te chérir d'avance, ô beau soir clair!

Janvier et février furent, comme décembre,
Des mois féconds. Le songe habita notre chambre;
Nous avons fait des vers intimes, pour nous seul.

Mais demain, élevant la voix au ciel sans voiles
Et sortant de soi-même ainsi que d'un linceul,
Notre âme va crier son amour aux étoiles!

ALBERT LOZEAU.

## LA POLITESSE EN FAMILLE.

N'avez-vous pas remarqué quelle différence il y a entre la manière d'être de certaines personnes dans le monde et leur tenue dans leur intérieur?

De même que l'on fait toilette pour rendre une visite ou aller dîner en ville, on se pare d'amabilité et de grâce souriante pour aller chez les étrangers.

Que de prévenances, de paroles bienveillantes, quel air gracieux, quel sourire engageant! Est-il possible de rêver personne plus affable, plus désireuse de plaire?

Hélas! Voyez cette même personne dans sa vie familiale. Quel changement! La voix est devenue sèche et cassante; l'air ennuyé a remplacé le doux sourire; il ne s'agit plus de prévenances ni d'attentions: la stricte politesse est même négligée.

Cela est très fâcheux et ce n'est pas une raison, parce qu'on est entre soi, pour faire fi des convenances. Femme, mari, enfants, parents ne valent-ils pas des étrangers, et n'est-il pas naturel de les traiter au moins aussi bien?

Ce n'est pas la peine de se gêner entre soi! Quelle réponse! Elle peint bien l'état d'âme de notre époque où la gêne, en tout, est ce qu'on redoute le plus.

L'intimité familiale amène forcément la suppression de bien des formalités mondaines, mais elle ne doit pas supprimer la politesse du coeur: l'amabilité. Le bonheur est fait de mille petites choses, et toutes les délicates prévenances, les gentilles attentions y contribuent pour leur part.

Nos devoirs sont très nets à ce sujet; il faut entre parents ne jamais négliger la politesse. Ils vont même plus loin: ils nous invitent à ne pas oublier que les gracieuses manières, la parole douce et aimable mettent un grand charme dans la vie, adoucissent les angles, évitent les heurts. Une observation peut être faite dans ces conditions, une discussions même avoir lieu, sans paroles dures et... blessantes.

Jadis les hommes tenaient à honneur de ne jamais se départir de cette exquise galanterie française qui fit notre gloire pendant de longs siècles. Cela ne les rendait pas meilleurs, mais cela évitait bien des froissements pénibles dans la famille.

Ils sont moins galants aujourd'hui. La faute en est-elle à eux seuls? Je crois que les femmes ont beaucoup contribué à l'état de choses actuel. Plus la femme reste femme, plus l'homme est empressé, poli, prévenant avec elle. Mais si elle se donne l'allure garçonnière, elle s'expose à être traitée... en camarade.

A propos de la politesse en famille, il est un point sur lequel on doit insister: c'est de ne jamais se laisser aller à l'aigreur entre époux devant les enfants. Vous leur demandez le respect des parents. Ce sentiment peut-il exister en présence d'un père et d'une mère se disputant de façon fort peu amène?

Il faut donc éviter toute discussion, toute observation même, en présence des enfants. Il faut aussi savoir exiger d'eux le respect "apparent". Et, sans vouloir revenir aux rapports guindés et froids qui existaient au temps de nos aïeuls, ne peut-on demander un peu moins de familiarité outrée du côté des parents.

Sous prétexte de devenir les amis de leurs fils et de leurs filles, pères et mères deviennent des camarades que l'on traite avec une légèreté, une désinvolture choquantes.

Cela est une grande faute. On peut aimer ses enfants de la plus grande tendresse et obtenir tout de leur coeur, sans pour cela — excusez la cruelle brutalité du mot — devenir leur copain.

Le père et la mère doivent rester des êtres auréolés par leur autorité, leurs devoirs et leurs droits si nobles et si sublimes. Ils doivent exiger le respect; ils doivent aussi traiter les enfants avec les égards qui leur sont dus. Une politesse, une marque d'affection brusquement repoussées, suffisent à blesser le coeur d'un tout petit.

La politesse en famille, si on le voulait, amènerait encore maintes considérations; on pourrait rappeler la nécessité de la développer dans les rapports avec des enfants entre eux et vis-à-vis des serviteurs. Mais mes lectrices m'en voudraient de leur faire en quelques sorte la morale à elles qui maintiennent avec tant de tact les bonnes traditions au foyer.

Aussi je termine bien vite en citant une anecdote.

Un enfant, très fier de ses six printemps, jouait avec d'autres bambins plus jeunes et quelques fillettes.

L'un d'eux, passe devant une mignonne de quatre ans environ, pour ramasser quelque chose qu'il avait laissé tombé.

Mon petit chevalier l'arrête gravement: "Rémond, dit-il de sa douce petite voix, il ne faut jamais passer devant une dame; on fait le tour derrière sa chaise; c'est maman qui me l'a dit."

—"Ah! une dame, elle est plus petite que moi, elle est toute petite!"

—"Petite ou grande, répond l'enfant avec plus de gravité encore, c'est une dame."

Cet enfant est un homme aujourd'hui, un homme au caractère chevaleresque, au commerce agréable et sûr. Sa mère peut être fière de lui.

LOUISE DE NUCOURT.
Paris-France.

---

PERDU. — Une bourse contenant $150. en billets de banque et un bill promisoire au montant de $25. perdu entre Cardiff P.O. et Edmonton. Récompense libérale à la personne qui retournera au bureau du "Courrier de l'Ouest" ou à Cardiff Mine Co.

---

V.E.N.T.E A L.'.E.N.C.A.N
—A—
MORINVILLE.

Lundi, le 16 mars, 1908, sur la ½ S. E., 24-55-24, 4e. Méridien. Trois milles au nord de Morinville.

J'ai reçu instruction de Napoléon Dumas de vendre par encan public, tout son roulant de ferme, ses animaux, etc.

6 chevaux, 45 bêtes à cornes, 18 porcs, etc.

CONDITIONS de la vente, achat de $20. et plus, sept mois de crédit, sur billet approuvé.

Voir les placards annonçant la vente.

ROBERT SMITH,
Encanteur.

# Le Courrier de l'Ouest

**Fondé en 1905 Hebdomadaire**

Publié à Edmonton, Canada, par la Compagnie de publication du Courrier de l'Ouest, Limitée. Bureaux et ateliers, 654 deuxième rue, Tél. 361.

ABONNEMENT—Edmonton, livraison à domicile, $1.50 par an; Canada, $1 par an; Europe, $2 par an. L'abonnement est invariablement payable d'avance.

Toute irrégularité dans la réception du journal, doit être rapportée au bureau.

Les demandes de changement d'adresse doivent être accompagnées de la somme de cinq cents et de l'ancienne adresse. Adressez toute communication au : Courrier de l'Ouest, Tiroir 50 Edmonton, Canada.

**Jeudi, 12 Mars, 1908**


## La Question Japonaise

La "Gazette" de Montréal, numéro du 28 février, donne une dépêche qui vient de Vancouver, annonçant qu'une certaine association, appelé "U. S. Exclusion League", conspire pour provoquer des émeutes anti-orientales au Canada dans le but de créer des complications à l'Angleterre.

Que vont penser Messieurs Borden et McBride en présence d'une telle menace?

Ces deux politiciens d'occasion sont pourtant en grande partie, la cause de la question Asiatique, telle qu'elle existe dans la Colombie Anglaise aujourd'hui.

Si après la première émeute à Vancouver, Messieurs Borden et McBride avaient agit en hommes d'Etat sages et prudents, au lieu de jouer aux démagogues, il y a longtemps déjà qu'il n'y aurait plus de question Asiatique au Canada.

M. McBride, conseillé par son chef, l'Hon. R. L. Borden, assume une responsabilité bien grande vis-à-vis de l'Empire, en continuant cette agitation malsaine qui fomente la rébellion sur les côtes du Pacifique.

La population bien pensante de la Colombie Anglaise accepte les promesses formelles faites au gouvernement Canadien par l'Empire du Japon.

Nous sommes mis dans cette position, que si nous excluions les Japonais du territoire Canadien, il nous faudrait rompre nos rapports commerciaux, avec ce pays, ami de l'Angleterre, et compromettre gravement l'entente cordiale qui existe entre ces deux Empires.

En acceptant les promesses faites par le gouvernement du Mikado de restreinde l'immigration Japonaise, nous retablissons la paix, et favorisons le développement du commerce entre le Canada et le Japon.

Il nous semble que ces considérations valent bien les intérêts politiques de Messieurs R. L. Borden et McBride.

L'opinion publique ne se laissera pas dupée, nous en sommes convaincus, par ces politiciens opportunistes.

L'immigration japonaise aurait pu devenir un danger, pour la classe ouvrière du Canada, si le gouvernement n'était pas intervenu pour la limiter.

Personne n'était mieux qualifié que l'Hon. Rodolphe Lemieux, ministre du Travail, pour conclure un arrangement avec le gouvernement du Mikado.

M. Lemieux revient au pays avec des promesses formelles que l'immigration japonaise sera limitée, nous n'avons pas le droit de suspecter la parole donnée.

L'Hon. M. Lemieux a déjà prouvé sa grande sollicitude, pour les ouvriers, en établissant sa loi du Travail.

Il a le droit de s'attendre à ce que nous lui continuions notre confiance.

Quand ce nouvel arrangement aura subi l'épreuve du temps, nous serons forcés d'admettre que nous avions raison d'agir avec prudence et avec conciliation.

## La "Thin Red Line"

Encore un des scandales inventés par les conservateurs, contre le parti libéral, qui vient de s'évaporer sans laisser aucune trace.

Nos lecteurs se rappelleront sans doute, qu'après les dernières élections fédérales, trois sous-officiers rapporteurs du Manitoba avaient été accusés d'avoir rayé les noms de certains conservateurs des listes électoriles.

De cette accusation imaginaire naquit le fameux scandale de la "Thin Red Line" qui a fourni la matière aux discours les plus violents des conservateurs contre les libéraux.

Encore il y a quelques jours, on faisait un crime au gouvernement d'avoir choisi Mr. Leech, de Régina, pour agir au nom du département de l'Intérieur, dans la distribution des grains de semence dans l'Ouest.

On allait jusqu'à accuser le Ministre de l'Intérieur, de récompenser des criminels.

Tout cela, parce que M. Leech est un de ceux qui ont été accusés injustement d'avoir commis un crime en rayant des listes électorales, avec un trait rouge, certains noms conservateurs qui ne devaient pas être sur ces listes.

Ces trois sous-officiers rapporteurs ont été traînés devant les cours de justice, par le gouvernement Roblin juste assez longtemps, pour permettre aux conservateurs de faire croire, ou plutôt d'insinuer au public, que les employés fédéraux sont des criminels.

Quand il s'est agit de prouver le véracité des accusations portées contre ces employés, le gouvernement Roblin a reculé, puisque le Procureur-Général du Manitoba a retiré, mardi à 3 heures, les plaintes qu'il avait déposées contre eux.

Voilà un exemple éclatant de la malhonnêteté du parti conservateur.

Pour arriver au pouvoir, nos adversaires ne reculent pas devant les moyens à employer.

La calomnie semble être leur arme favorite, mais qu'ils se rappellent bien qu'ils pourraient être les premiers à souffrir de cette arme à deux tranchants.

## Lettres Parlementaires

(De notre correspondant).

Ottawa, 25 février, 1908.

La journée de lundi n'offre aucun intérêt à ceux qui sont anxieux de voir les travaux sessionnels avancer.

L'opposition a employé la première partie de la journée, pour critiquer le gouvernement, parce que la rumeur veut que quelques-uns des employés de l'Intercolonial aient pris part à la campagne électorale qui a lieu actuellement dans le Nouveau-Brunswick.

Le Ministre des chemins de fer répond qu'il a donné des ordres formels aux chefs de l'administration, de défendre à leurs employés de prendre une part active dans la lutte.

L'opposition, conduite par l'ex-gérant de l'Union Trust Company, l'Hon. Geo. E. Foster, déclare ne pas être satisfaite des explications du Ministre, elle demande d'arrêter tout le travail de la session, de faire des enquêtes, et de punir les coupables.

Le Gouvernement répond très justement qu'en principe, il n'admet pas que des employés civils se mêlent activement à nos luttes politiques.

S'ils le font, c'est à leur risque et péril.

Si l'Hon. M. Foster prouve au ministre des chemins de fer qu'un des employés de l'Intercolonial a pris une part active à la lutte électorale, malgré la défense qui lui a été faite, l'Hon. M. Graham fera son devoir.

Seulement dans ce cas, comme dans les autres, l'opposition procède par insinuations seulement.

Le reste de la journée a été employé pour discuter un bill privé. "Le Chemin de fer Electrique d'Halifax."

Ce bill qui offre un intérêt absolument local a été discuté surtout par les députés de l'opposition, qui pour une fois se sont dit des choses aigres-douces. Cette discussion a été soulevée par la question toujours troublante : "La protection des droits provinciaux, et des droits municipaux."

26 février, 08.

Dès le début de la séance, l'Hon. M. Graham a présenté à la Chambre le bill No. 107, pour amender la loi des chemins de fer, dans le but d'augmenter le personnel de la Commission des chemins de fer.

Le bill pourvoit à l'augmentation du personnel de la Commission, à laquelle trois nouveaux commissaires seront ajoutés.

L'un de ces nouveaux commissaires deviendra l'assistant du Président de la Commission, avec un salaire de $9,000, et les autres recevront $8,000 chacun, comme membre de la commission.

Après les nombreuses questions posées au Gouvernement par les députés, et les réponses qui leur sont toujours courtoisement accordées, la Chambre s'est réunie en comité pour considérer une résolution du Ministre de l'Intérieur, l'Hon. Frank Oliver, concernant un octroi de terrain aux volontaires sud-africains, résidents dans les provinces du Manitoba, Alberta, Saskatchewan et les territoires du Yukon.

Mr. Bergeron, député de Beauharnois a ouvert le feu de la bataille du côté de l'opposition.

Naturellement, nos amis les conservateurs n'osent pas combattre le principe de la résolution, mais ils s'attaquent à la forme.

Ils critiquent le gouvernement qui, d'après eux, commet une injustice envers les volontaires des autres provinces, qui sont allés dans le sud de l'Afrique.

L'Hon. M. Oliver répond que le Gouvernement présente ce bill cette année, pour se rendre au désir de la Chambre qui, durant la dernière session, a adopté unanimement une résolution présentée par le député de Victoria, M. Sam. Hughes.

Cette résolution demandait qu'une réserve des terres publiques fusse faite, pour être distribuée aux volontaires sud-africains, demeurant au Manitoba, dans l'Alberta, et la Saskatchewan.

L'Hon. M. Oliver fait remarquer aux députés de l'opposition qu'ils ont mauvaise grâce de critiquer le Gouvernement cette année, puis qu'il leur accorde exactement ce qu'eux-mêmes reclamaient l'an dernier.

Du reste, comme l'ont si bien dit Sir Wilfrid Laurier et l'Hon. M. Oliver, le Gouvernement Fédéral ne pouvait octroyer des terrains que là où il en possède.

Dans les autres provinces, les gouvernements locaux sont en possession des terres publiques, et ce sont eux qui devront donner des lots aux volontaires, qui sont partis de leur province respective, pour aller combattre en Afrique.

Cette proposition est tellement vraie, et raisonnable, que déjà les gouvernements locaux d'Ontario, et de la Colombie Anglaise l'ont mise en pritique.

Si le gouvernement Fédéral avait fait ce que l'opposition suggère, il serait arrivé ceci, que les volontaires de l'Ontario se seraient trouvés à recevoir des lots deux fois, lorsque ceux de l'Ouest n'en auraient reçus qu'une fois.

Il nous semble que c'est plutôt en adoptant la politique de l'opposition qu'il y aurait eu une injustice de commise.

C'est pour soutenir une prétention aussi ridicule, et aussi injuste, que les députés à la gauche de l'orateur ont obstrué le travail de la Chambre, durant toute l'après-midi, et la plus grande partie de la soirée.

Après une courte discussion sur le bill 47 "La Compagnie du Canal de la Baie Georgienne" la résolution sur l'octroi des terrains aux volontaires sud-africains est revenue devant la Chambre, et n'a été terminée qu'avec la fin de la séance. A 11.20 le bill a reçu sa première lecture.

27 février, 08.

La résolution de M. Bole, député de Winnipeg, concernant l'usage de l'alcool dans l'industrie a occupé le temps de la Chambre durant la séance de mercredi.

M. Bole demande au Gouvernement de nommer une commission d'enquête, pour trouver un moyen qui permettrait l'entrée en franchise de l'alcool pour l'industrie, sans augmenter le danger de la consommation du même produit, comme breuvage.

M. Bole qui est un des plus grands manufacturiers de produits médicaux au Canada, cherche sans doute à protéger son industrie.

La même proposition a été faite au Parlement plusieurs fois depuis 30 ans, et toujours, les difficultés qui l'entourent ont été trouvées insurmontables.

Une des objections les plus sérieuses à la proposition du député de Winnipeg est que l'alcool employé à manufacturer les produits médicaux, pourrait être distillé de nouveau, et une fois débarrassée des éléments délétères, revenir dans le commerce comme boisson.

Cette transformation entraînerait une perte considérable pour le revenu de l'Intérieur.

Chaque fois qu'un industriel peut prouver d'une manière satisfaisante au Gouvernement que l'alcool est perdu dans la nouvelle combinaison médecinale, le gouvernement donne l'alcool pratiquement exempte de tous droits.

L'Hon. M. Templeman consent à accepter la résolution de M. Bole, à la condition qu'il lui soit fait un amendement; disant qu'il est urgent que le Ministre lui-même, et pas une commission étudie cette question et fasse rapport. M. Armstrong, député de Lambton Est, demande la publication de toute la correspondance échangée entre le gouvernement américain, et le gouvernement canadien, concernant les changements des tarifs postaux entre les deux pays, durant les deux dernières années.

Le député de Lambton affecte de croire que nos revues, et nos journaux hebdomadaires sont traités injustement par l'Hon. Ministre des Postes, et qu'ils ont été forcés à des dépenses et à des pertes considérables, par le nouvel arrangement, conclu entre les deux pays.

L'Hon. M. Lemieux, pour la dixième fois, a expliqué à la Chambre que nos revues et nos journaux hebdomadaires ne souffraient pas en réalité du changement qui a été fait, puisque le département était toujours prêt à donner à ces publications le privilège qui consiste à les faire distribuer aux Etats-Unis au taux ordinaire.

L'Hon. Ministre des Postes démontre combien il est important pour nous de préserver intactes les nouveaux règlements postaux qui préserveront notre pays d'être inondé par une certaine littérature américaine, malsaine et dangereuse.

Cependant le Ministre des Postes n'a aucune objection à déposer sur la table de la Chambre la correspondance demandée, par le député de Lambton.

Mars, 1er. 08.

La comédie est finie. La Chambre a siégé durant 57 heures sans autre repas que l'ajournement règlementaire, de 6 à 8 heures tous les jours, pour le dîner.

L'opposition, entraînée par le grand désir qu'elle a de faire de l'obstruction quand même, s'est prise à son propre piège.

Nous ne croyons pas que l'Hon. M. Foster avait l'intention, au commencement du débat de lundi, de prolonger la discussion jusqu'à samedi soir à minuit. Mais par son entêtement à faire de l'obstruction, et par ses paroles injurieuses, et personnelles, il a placé le gouvernement, et particulièrement le Ministre de la marine et des pêchries, dans l'impossibilité de céder à ses caprices.

Ce débat qui devait durer pendant 57 heures a commencé de la manière la plus paisible.

Il vint à la suite d'une longue discussion académique provoquée au moment où la Chambre devait se former en comité, des subsides, par M. Sloan, député de Comox-Atlin, sur la question de la pêche aux phoques, dans les eaux du Pacific.

Vers onze heures du soir, cette discussion terminée et la motion de M. Sloan ayant été acceptée par le gouvernement, M. Foster demanda à l'Hon. M. Fielding s'il avait vraiment l'intention de prolonger la séance.

M. Foster avait été absent quelques jours, pour prendre part à la Chambre électorale N.-B., et venait justement de rentrer.

L'Hon. M. Fielding fit remarquer à l'Hon. M. Foster qu'il le croyait reposé après sa vacance, et bien disposé à travailler.

Tout de même, dit M. Feiding, nous ne désirons pas retenir notre Hon. ami au tra-

## LETTRES PARLEMENTAIRES
(Suite)

vail trop tard, mais peut-être pourrions-nous passer quelque items du budget du département de la marine, et alors ajourner.

Voilà comment s'est commencé ce débat, qui devait durer 57 heures, sans repos.

L'item déposé devant le comité de la Chambre, se lit ainsi :

"Pour pourvoir à des vaisseaux de police dans les eaux au nord du Canada, et aussi pour établir et maintenir des stations de police, et de douanes sur les iles nouvellement découverts."

La discussion s'est engagée sur cet item, et sous prétexte que l'Hon. M. Brodeur, ministre de la marine et des pêcheries n'avait pas encore déposé devant la Chambre certaines informations demandées par l'opposition, l'Hon. M. Foster a menacé le Ministre de prolonger la séance jusqu'à ce que ces informations soient données.

Les informations demandées n'avaient aucun rapport avec l'item à discuter. Il s'agissait de détails, en rapport avec les dépenses de voyage du Ministre de la Marine en Europe.

L'ex-gérant de l'Union Trust Company et le Dr. Sproule ont prononcé des paroles injurieuses et porté des accusations injustes à l'Hon. M. Brodeur, Ministre de la Marine et des Pêcheries.

Ils se sont basées pour excuser leur obstruction, sur le fait que l'Hon. M. Brodeur avait emprunté un certain montant sur un octroi qui n'avait pas été voté exactement pour le but dans lequel il a été employé.

Au moment du départ du Ministre pour l'Europe, où il devait représenter le gouvernement à la conférence intercoloniale, l'argent pour subvenir aux dépenses de ce voyage n'avait pas encore été voté par le Parlement. Le Ministre emprunta sur un autre octroi, et il le retourna plus tard quand le montant voté pour les dépenses fut mis à sa disposition.

L'ex-gérant de l'Union Trust Company, cette conscience timorée, a jugé à propos d'accuser le Ministre de voleur, pour avoir fait cet échange.

Inutile de dire que la députation libérale qui connait l'intégrité et l'honorabilité du ministre a été indignée, et c'est en entendant ces paroles qu'elle a décidé de tenir tête à Georges Jules Foster.

L'Hon. M. Brodeur est resté à son poste durant toute la discussion, excepté peut-être durant quare ou cinq heures, où il a dû prendre un peu de repos.

Toute la députation libérale est resté en bloc, pour supporter le Ministre.

Nous avons assisté à des joutes vraiment intéressantes, et quelques fois amusantes.

Nos amis de la Province de Québec en ont profité pour pratiquer la langue française. Durant plusieurs heures la discussion s'est faite en français.

Le Dr. Paquet, député de l'Islet a lâché les conservateurs sur cette question, et M. Bergeron, député de Beauharnois, s'est plutôt abstenu.

L'Hon. R. L. Borden, le chef de l'opposition, n'est apparu à la Chambre qu'une fois, et durant quelques minutes seulement.

Plusieurs disent que cette obstruction est l'oeuvre de M. Foster, et ne reçoit pas l'assentiment de M. Borden. Son absence volontaire de la Chambre durant ces trois jours donne un semblant de vérité à cette prétention.

De jeudi à 3 heures, jusqu'à samedi l'après-midi les quelques députés à la gauche de l'orateur ont assailli le ministre de la marine et des pêcheries d'injures et de personnalités.

Tout cela devenait d'un ridicule, et d'une monotonie désespérante.

Vers quatre heures samedi, une bombe a éclaté au milieu du camp conservateur.

L'Hon. M. Brodeur est entré à la Chambre avec un vieux volume du Hansard.

Profitant d'une question qui lui était posée par l'ex-gérant de l'Union Trust Campany, le Ministre de la Marine a reproché sévèrement à l'Hon. M. Foster ses paroles injurieuses, et calomnieuses à son égard.

Il l'a censuré comme il le méritait, pour avoir tenu la Chambre en séance durant trois jours, au prix de plusieurs milliers de piastres, sachant parfaitement qu'il le faisait sous un prétexte futile.

Vous m'accusez de malhonnêcté, M. Foster, dit l'Hon. M. Brodeur, parce que j'ai emprunté un montant pour mes dépenses de voyage à un crédit étranger à cet fin.

A l'ébaissement de toute la Chambre, l'Hon. M. Brodeur lit une page du Hansard de 1892, à l'époque où M. Foster était ministre des finances.

A cette époque l'ex-gérant de l'Union Trust Company fut appelé à faire un voyage pour le gouvernement, et n'ayant pas de crédits spéciaux de votés pour ce voyage, il dût avoir recours au même moyen que M. Brodeur pour partir.

Et la seule explication que M. Foster donna à l'opposition du temps, c'est qu'il n'y avait là, aucune irrégularité, puis que l'argent sortait de la même poche.

A partir de ce moment, samedi après-midi, l'opposition a fait piè tre figure.

A la chambre du Ministre, et de la chambre, l'ex-gérant de l'Union Trust Company a dû faire des excuses, et retirer toutes les paroles injurieuses qu'il avait adressées à l'Hon. M. Brodeur.

C'était vraiment trop ridicule de voir ce lion de bataille, Geo. Enlas Foster, devenir, sous le coup de la honte, l'agnau timide, et presque cajoleur.

Ce n'est que par une fausse vanité que le parti de l'opposition n'a pas cessé ses manoeuvres immédiatement, et qu'il a continué le débat quelques heures de plus.

Quant on songe que chaque minute de séance coûte $50 au pays, nous sommes indignés de la position prise par les onservateurs, durant la présente session.

A minuit moins cinq minutes, samedi soir, l'Hon. M. Fielding qui est resté à son poste pendant au moins 48 heures, pour faire face à l'ennemi, a proposé l'ajournement de la Chambre.

Nos amis de l'opposition paraissaient plutôt honteux qu'heureux.

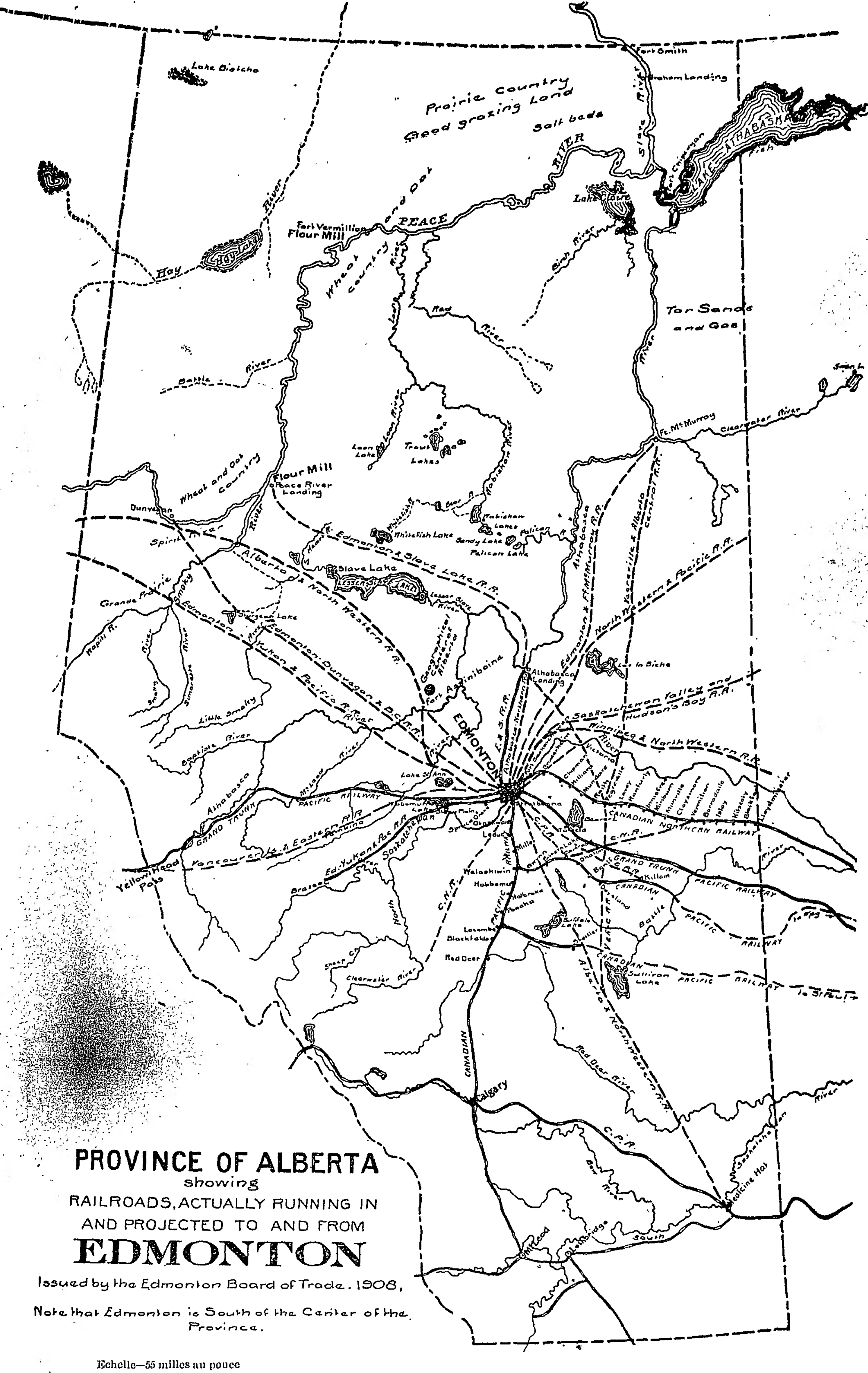
Du côté du Gouvernement, tuos
Du côté du gouvernement, tous
Ils ont entouré l'Hon. Ministre de la marine et des pêcheries, pour le féliciter, et dans un mouvement d'enthousiasme ils ont fait résonner les dalles de la Chambre, du chant patriotique,

"O Canada."

Les quelques députés de l'opposition qu'étaient restés à leur pupitre, n'ont pu résister au courant sympathique qui les a entraîné, et par des applaudissements généreux, ils ont admis un peu, qu'ils avaient été injustes.

Notre jeune ami le député de Strathcona, le Dr McIntyre, est un de ceux qui s'est montré le plus dévoué au ministre de la marine et des pêcheries, l'Hon. M. Brodeur. Il est resté à son poste jusqu'aux petites heures, toujours prêt à porter main forte au moment opportun.

Le docteur n'a que des amis à la Chambre des Communes, et il est très sympathique à la députation de la Province de Québec.




CHEMINS DE FER AYANT LEURS CHARTES.

Calgary and Edmonton Railway, Canadian Northern Railway, Grand Trunk Pacific Railway, Canadian Pacific Railway, Edmonton, Yukon and Pacific Railway, Edmonton and Slave Lake Railway, Winnipeg and Northern Railway, Edmonton and Ft. McMurray Railway, Saskatchewan Valley and Hudson Bay Railway, Alberta and Nothwestern Railway, Edmonton, Dunvegan and B. C. Railway, Vancouver and Eastern Railway, Athabaska Northern Railway, Northern Empire Railway, Northwestern Pacific Railway.

### LA BELLE EDMONTON.

Rondeau exotique.

La Belle Edmonton se repose doucement
Sur la rive aux grains d'or de la Saskatchewan,
Comme une belle enfant ayant grandi trop vite
Et lasse de l'effort, son noble coeur palpite
Comme Eve a dû frémir avant l'enfantement.
Les fleurs de la prairie ornent son front charmant,
Le fleuve de son cours lui ceinture le flanc,
Aux noces de Destin la nature l'invite.

LA BELLE EDMONTON!

Elle est la promise d'un peuple entreprenant,
Et Reine elle sera d'un peuple intelligent.
Comme un sang généreux dans ses veines s'agite
Aussi bien dans son sein un peuple entier habite
Laissez dormir en paix, dormir la belle enfant.

LA BELLE EDMONTON!

"BEAUMONT."

### M. McKENZIE KING A LONDRES.

On verra par nos dépêches que le gouvernement fédéral a décidé d'envoyer à Londres M. McKenzie King, sous-ministre du travail, que son enquête récente en Colombie Anglaise a richement documenté sur la question de l'immigration orientale, pour chercher avec le gouvernement impérial le moyen d'enrayer l'immigration des Indous au Canada.

Et nos lecteurs constateront que le gouvernement Laurier, tout en tenant compte des intérêts de l'Empire, ne se désintéresse point des griefs de la population ouvrière de la côte du Pacifique.

(Du "Canada").

# Ne manquez pas !

de lire l'annonce de notre grand concours dans le prochain numéro !

## FINANCES

# L'EXERCICE FINANCIER DE 1907 DE LA BANQUE DE FRANCE.

Devant la croyance invétérée du grand public, tant à l'étranger qu'en France, qui veut que la colossale institution financière qui a nom La Banque de France, soit la propriété du gouvernement français, quand au ontraire, ce n'est qu'une simple société anonyme, sujette au contrôle de l'Etat, représentée par le Gouverneur et plusieurs censeurs, en conséquence de son monopole d'émission des billets de banque français, il m'a paru intéressant d'analyser l'exercice financier de 1907 de la Banque de France. Les lecteurs français y trouveront des faits agréables à méditer, et ceux de la libre Amérique, peut-être un enseignement.

Sous la présence de son gouverneur, M. G. Pallain, l'assemblée annuelle de cette institution a eu lieu récemment, et ce dernier,dans un rapport très documenté, a fait d'abord connaître à son auditoire d'élite financière, que c'était le centième anniversaire de ses statuts fondamentaux, qui quoique taxés de vieux jeu, ont pendant la dernière crise financière européenne, mis en relief, tout le que la Banque de France doit aux principes sur lesquels repose sa charte séculaire.

Après avoir constaté la plethore de capitaux existant en France en 1907, le gouverneur a abordé la crise américaine et a confirmé certains détails connus seulement jusqu'à ce jour de la haute finance. Mais laissons-lui la parole:

**La crise Américaine.**

"Aux Etats-Unis, en particulier, l'essor industriel et financier, dont une voix autorisée, celle de l'illustre président Roosevelt, a plusieurs fois dénoncé l'élan excessif, les excès aventureux, suscita, par degrés, un déficit monétaire croissant dont nous avons ressenti, dès l'an dernier, les premiers contre-coups. L'or ne manquait certes pas dans ce pays qui a les plus larges ressources du monde, mais le manque momentané de confiance avait pour effet d'empêcher les détenteur de s'en dessaisir; dans les temps de crise, les gens les plus dangereux sont ceux qui ont peur.

Tout d'abord le premier marché profondément atteint fut celui de Londres que le rayonnement de ses affaires et d'étroites relations rendent solidaire, plus que tout autre, du marché américain où la rarefaction de l'or, dispa-ru de la circulation, sous l'influence d'une défiance qui poussait tout le monde à la thésaurisation, neutralisait l'effet des envois et des arrivages d'or de l'étranger.

Nous ne pouvions pas nous dissimuler qu'en présence d'une pareille panique — le numéraire ne manquant dans la circulation que parce qu'il se cachait dans les tiroirs — on n'obtiendrait aucun résultat pratique en procédant à des rehaussements successifs du taux de l'escompte, lesquels n'auraient pour effet que de déterminer un drainage dans la circulation, et de nous contraindre, par suite, à atteindre, comme nos voisins, un taux d'escompte exorbitant."

Et le gouvernement d'en indiquer le remède:

"Ce qu'il fallait, au lieu de s'engager dans cette voie sans issue pour nous c'était de mettre le plus rapidement possible à la disposition de la Banque d'Angleterre, des ressources plus importantes encore que l'année précédente, pour qu'elle put elle-même, sans affaiblir sa réserve légale, les acheminer vers la place de New-York. Nous collaborions ainsi à l'oeuvre de préservation des grands marchés régulateurs, et c'était notre propre intérêt bien entendu, de porter du renfort sur les points où la crise, nous menaçant de très près, pouvait immédiatement nous atteindre nous-mêmes et nous englober dans la crise générale.

Les conditions dans lesquelles cette opération si efficace a été, pour la deuxième fois, exécutée en 1907, n'ont été que l'application de nos statuts fondamentaux."

Et plus loin le gouverneur de constater que la crise financière de New-York est presque une histoire d'antan.

"Les perspectives plus favorables des toutes dernières semaines de l'année nous permettent aujourd'hui de penser que la crise à son point de depart, est en voie de disparition. Les opérations qu'elle a motivées de notre part auront leur dénouement normal et pleinement satisfaisant."

Puis abordant le terrain statistique, le gouverneur passe en revue les opérations productives de la Banque de France qui ont été en 1907 de 24,829,667,600 fr.

**Quelques Chiffres.**

Les opérations effectuées pour le compte du gouvernement français ont été:

| | Frs. |
|---|---|
| En recette de | 4,302,330,900 |
| En paiements de | 4,792,043,500 |
| Total, | 9,094,374,400 |

Et détail curieux à relater tous ces paiements ou encaissements ont été effectués par la Banque de France à titre purement gratuit pour le gouvernement français, ce, en vertu de la loi de 1897.

Les réserves métalliques de la Banque ont peu varié, son encaisse au 31 décembre 1907 était de:

| | Frs. |
|---|---|
| Or, | 2,676,100,000 |
| Argent, | 917,600,000 |
| Total, | 3,593,700,000 |

Les taux d'escompte de 3½ pour cent, qui n'avait pas varié depuis 1900, a été élevé le 7 novembre 1907 à 4 pour cent pour l'escompte et 4½ pour les avances, tandis qu'à la même époque il était de 7½ pour cent à Berlin, de 7 pour cent à Londres, de 6 pour pour cent à Bruxelles et Vienne, de 5½ pour cent à Rome et Berne, et de 5 pour cent à Amsterdam.

La Banque de France en cette même année a escompté 21,540,-925 effets commerciaux représentant une valeur de 15,769,106,100 francs.

Et détail qui détruira l'idée préconçue que la Banque de France ne fait que de grandes opérations, est la statistique suivante, démontrant que sur le nombre d'effets escomptés à Paris se trouvaient:

| | Frs. |
|---|---|
| Effets de 5fr. à 10fr. | 236,401 |
| " 11fr. à 50fr. | 2,010,536 |
| " 51fr. à 100fr. | 1,399,292 |
| " audessus de 100fr. | 3,856,898 |
| Total effets, | 7,503,127 |

Banque de France —3—

La valeur moyenne des effets escomptés s'est élevée à 732fr., et leur échéance moyenne a été de 26 jours, et on constate de plus que sur le montant de ces effets une somme seulement de 2,583,-849 francs a été protestée.

Les effets à l'encaissement remis par les dépositaires de la Banque de France ont été de 2,914,980, représentant 555,997,-200fr.

Les avances sur titre ont été de 2,897,,037,300fr., parmi lesquelles 2,407 demandes étaient pour des sommes variant de 250 à 500fr., c'est-à-dire d'humbles rentiers.

La circulation des billets de banque a été en moyenne de 4,-949,549,533fr. divisée en:

| | | | | Frs. |
|---|---|---|---|---|
| 1,393,748 | billets de | 1,000fr. | pour | 1,393,748,000 |
| 583,197 | billets de | 500fr. | pour | 291,598,500 |
| 25,902,010 | billets re | 100fr. | pour | 2,590,201,000 |
| 13,433,551 | billets de | 50fr. | pour | 671,677,550 |
| 15,360 | billets de | 25fr. | pour | 384,000 |
| 62,952 | billets de | 20fr. | pour | 1,259,040 |
| 136,293 | billets de | 5fr. | pour | 681,465 |
| 41,527,111 | billets pour | | | 4,949,549,555 |

Circulation représentée et garantie par les 3,593,700fr. de l'encaisse métallique et le surplus par la partie productive de l'actif.

Les comptes courants et de dépots ont été de 86,233 comptes, représentant une somme de 104,-280,119,700fr. Et après avoir constaté que la Banque de France comptait 1 siège social et 466 succursales où bureaux auxiliaires établis tant à Paris que dans les départements, arrivait au chepitre si intéressant des:

Bénéfices qui se sont élevés comme produits bruts à 80,111,078 Les dépenses, impôts et le redevance au gouvernement Français ont été de 32,328,867fr.

Laissant un bénéfice de 47,782,-211fr.

REPARTI COMME SUIT:

Réescompte du deuxième semestre 1907, 4,117,461fr.

Dividende net de 175fr. par action, 31,937,500fr.

Allocation exceptionnelle d'un douzième de traitement au personnel, 990,000fr.

Provision pour agrandissement de la Banque Centrale, 5,000,000fr.

Versements aux réserves:

Provisions pour effets en souffrance, 2,400,000fr.

Réserve pour la caisse de retraite des employés, 2,800,000fr.

Réserve pour la caisse de retraite des dames employées, 100,000fr.

Fonds de prévoyance pour les auxiliaires aux recettes, 300,000fr.

Fonds de prévoyance pour les risques d'accidents du travail, 25,-000fr.

Total des versements aux réserves, 5,625,000fr.

Excédent de bénéfices non repartis, 112,250fr.

Total, 47,782,211fr.

Dans cette discussion on remarquera l'esprit de libéralité de cette institution vis-à-vis de ses modestes employés. Ne serait-ce pas la solution trouvée et rêvé de la question sociale?

En passant, on peut signaler aussi ce détail bien connu du commun des mortels, que le gouvernement Français a perçue cette année de la Banque de France et ce en vertu de son contrat une somme de 7,357,141fr., ce qui porte à 50,133,551 francs, la somme encaissée par l'Etat Français depuis 1897 date de la dernière convention avec cette institution, et ce qui n'a pas empêché la Banque de France de déclarer à ses actionnaires un dividende de 180fr. par action.

On constate aussi, que la Banque a émis 182,500 actions pos, sédées par 29,485 actionnaires, et que la cours des actions était de 4,135fr.

**Conclusion.**

Et pour clore cette brève étude, je citerai la fin du rapport du gouverneur de la Banque, qui faisant allusion à la crise financière de novembre s'exprimait ainsi:

"Dans ces jours difficiles, vous avez pu voir, Messieurs, le monde entier se tourner vers la Banque de France comme vers la puissance stable par excellence. Faut-il donc s'étonner si, devant cette démonstration victorieuse, les pays où jusqu'à présent avaient prévalu d'autres conceptions en matière de banques d'émission, ont découvert ce qu'ils auraient pu voir depuis longtemps? si, dans cette grande République américaine, si légitimement fière de sa puissance, de ses immenses richesses, des voix autorisées se sont élevées de toutes parts pour réclamer la substitution au système isolé d'une organisation similaire à celle de la Banque de France, devenue, par la force des choses, le modèle que révent maintenant de s'approprier tous ceux qui ne les possèdent pas encore.

"N'avons-nous pas vu, à Liverpool, les Chambres de Commerce associées, dans leur dernière réunion d'automne, sur la proposition d'un membre de la Chambre de Commerce de Bristol, qui proclamait la supériorité du système français, demander à la Banque d'Angleterre d'assurer, comme en France, autant que possible, la stabilité et la modération du taux de l'escompte? "

La conclusion direz-vous? Elle est logique. Après la lecture de cet intéressant rapport en ne peut que souhaiter et conseiller aux nations jeunes et encore inexpérimentées qui ne désirent pas faire de la "frenzied" finance de suivre les errements de la vieille institution financière. Leurs actionnaires ne pourront qu'y gagner, leurs dépositaires ne pas y perdre et les nations qui l'adopteront en profiter.

## EGLISE ST-JOACHIM.

Offices du Dimanche.

Recteur — Rév. Père Nasessens.

Messe basse——— à 8 heures a.m.

Grande Messe ——— à 10½ hrs.

Cathéchisme ——— à 2½ hrs

Bénédiction du T.-S.-S. à 7 hrs.

## EGLISE IMMACULEE CONCEPTION.

Offices du dimanche.

Recteur —Rév. Père Lemarchand.

Mêmes offices et aux mêmes heures qu'à l'Eglise St-Joachim.

## L'OBSTRUCTION.

Nous reproduisons, dans nos colonnes, un article qui a paru dans le "Star", journal conservateur de Montréal.

Nos lecteurs se rendront compte que l'obstruction, dirigée à la Chambre des Communes par le plan Foster, n'a pas été approuvé, même par les conservateurs.

Toute la presse indépendante du pays a condamné cette gaminerie politique, qui a eu lieu au parlement d'Ottawa, la semaine dernière.

L'opposition furieuse de constater la grande popularité que la nouvelle convention Franco-Canadienne avait donnée à l'Hon. M. Brodeur a crû qu'en l'attaquant comme Ministre de la Marine et des Pêcheries, elle diminuerait son prestige.

Grave erreur! l'Hon. M. Brodeur, injustement calomnié, est sorti des serres de l'ex-gérant de l'Union Trust Company grandi devant l'opinion publique.

A ce sujet, le "Star", journal conservateur de Montréal, publie ce qui suit:

"Avant de retarder le Parlement trois jours par une pure et même enfantine obstruction, une opposition devrait prendre la précaution de laisser voir au pays les raisons qui la font agir. Si le résultat en est sérieux, l'obstruction peut être justifiée. Quand les libéraux combattirent le fameux Acte de la Franchise électorale par une obstruction systématique, quoi que nous puissions penser de la justice de leur position, à tout événement, ils se trouvaient en face d'un résultat très important et d'une énorme portée; et ils expliquèrent parfaitement au pays et à la Chambre ce pourquoi ils combattaient. Ils appelèrent cela: une "lutte pour la liberté"; et la grande masse du parti libéral croyait que cette bataille était bien nommée.

Et autant que nous pouvons le comprendre à la lecture des ennuyeux rapports que les journaux ont pu nous donner du "terrible combat" qui a eu lieu durant les trois derniers jours de la semaine écoulée, on a lutté pour avoir plus promptement les informations. Une opposition est certainement justifiable de demander les plus complètes informations. Mais le Ministre expliqua que son département les préparait aussi rapidement que possible et qu'il les déposerait bientôt sur la table. Il n'a pas refusé de les donner, il a promis de les donner. Déjà il en avait déposé une partie et il fit remarquer que le département préparait le reste.

Dans ces circonstances, une saine opposition se serait certainement contentée de retenir quelques items, avec l'entente qu'elle pourrait discuter le tout quand elle aurait en main toutes les informations.

Mais, au lieu de cela, elle se plonge dans un essai d'endurance, elle refuse de passer un seul item du département. Elle demande que le Gouvernement — la majorité —fasse une concession humiliante et déraisonnable à la minorité, sous peine de ne pouvoir rien faire. Tout gouvernement composé d'êtres humains relèverait un tel défi, et s'il ne le faisait pas, cela ne parlerait guère en faveur de son énergie.

Le résultat en est que l'opposition a tenu le Parlement en séance, à grand frais pour le pays, durant trois jours fatigants et vides, et cela pour protester contre un ministre qui ne pouvait donner les informations plus vite que le département ne pouvait travailler.

L'obstruction est la plus grosse pièce d'artillerie dont puisse disposer une opposition. C'est, de plus, un fusil qui peut très facilement éclater et se briser en morceaux.

A Westminster, il a éclaté, et c'est pourtant un parlement libre. A Washington, les morceaux ont été enterrés très loin et la minorité est maintenant sans défense aux pieds de la majorité. L'opposition devrait penser à cela avant de se servir de son plus gros canon pour tuer une mouche. Si le ministre avait absolument refusé de donner les informations, cela aurait changé la situation. Si les informations, quand elles auraient été données, avaient révélé des gaspillages scandaleux ou pis, alors nous aurions espéré que l'opposition fasse le plus d'obstruction possible. Mais cette mesure ne pourra qu'amoindrir son pouvoir d'attirer l'attention publique sur les grands torts, si elle insiste sur ces insignifiances."

(Du "Star").



## Feu l'Hon. Juge Albert Clement Killam, président de la Commission des Chemins de fer.

L'Hon. Juge Killam, dont nous annoncions la mort l'autre jour, a succombé à la pneumonie à Ottawa le 1e. mars au soir.

Cette nouvelle s'est répandue dans la Capitale comme une traînée de poudre, et a jeté le deuil sur tous les citoyens de la ville.

Nous n'hésitons pas à dire que le pays fait une perte nationale, par la mort du Président de la Commission des chemins de fer.

Jurisconsulte distingué, homme public intègre et impartial, l'Hon. Juge Killam réunissait toutes les qualités requises, pour remplir sa haute position, avec honneur, et avantage pour son pays.

Nous donnons ici une appréciation du Juge Killam donné au correspondant de la "Presse" par l'Hon. Geo. P. Graham, Ministre des chemins de fer, le soir de la mort du Président de la Commission:

"La mort du Juge Killam, qui, jusqu'à ces derniers jours, était engagé dans les ennuis et les travaux d'un des plus importants départements du service public, est une grande perte. C'était un grand homme à tous les points de vue. C'était un génie et sa grande habileté semblait avoir trouvé la sphère qui lui convenait pour s'exercer complètement.

"Comme chef du bureau des commissaires des chemins de fer, il savait résoudre le grand problème des transports d'une manière acceptable à tous les intéressés. Hier encore, le Ministre de la Justice et moi étions engagé à étudier plusieurs suggestions importantes faites par le Juge Killam en rapport avec la législation projetée sur les chemins de fer. Je suis simplement atterré de la perte que je subis comme chef du département des chemins de fer."

## NOTES PERSONNELLES.

Messieurs Ls. Boissonneault, Arthur Verrier, J. B. Bileau et le Rév. Curé Ethier de Morinville, étaient à Edmonton lundi.

Mademoiselle Girard et Mr. Jos. Girard sont en visite, au Fort Saskatchewan.

MM. Benjamin et Onésime Bouchard, de Legal, étaient en ville lundi.

M. Jos. Girard est de retour du Lac St-Vincent où il était allé choisir du terrain.

## VENTE A L'ENCAN.

Mons. Robert Kelly, sur la Rivière Esturgeon, Sec. 8-55-24, 12 milles au nord et un mille à l'ouest d'Edmonton et douze milles à l'Ouest et un mille au nord de Fort Saskatchewan, près de Namao P. O., m'a donné instruction de vendre par encan public, sur sa ferme,

JEUDI, LE 29 MARS, 1908, à 11 heures a. m.

Diner gratuit à midi.

7 bons chevaux,

28 vaches à lait,

10 truies et cochons,

Un roulant complet de wagons, bob-sleighs, harnais, etc.

Un lot de poules, meubles, etc.

Voir les placards.

C. H. WEBBER,
Encanteur.

## MARCHE D'EDMONTON.

(Prix des Elévateurs).

— Blé —

| | |
|---|---|
| No. 1 Northern | $0.95 |
| No. 2 Northern | 90 |
| No. 3 Northern, | 85 |

— Avoine —

| | |
|---|---|
| Avoine | de 30 @ 35c. |

— Orge —

| | |
|---|---|
| Pour brasseries | 50 |

— Foin —

(En balles et en charges de char).

| | |
|---|---|
| Foin de Slough | $05. @ $07. |
| Foin de terre haute | 8. @ 10. |
| Mil | 10. @ 14. |

(A la tonne sur le marché).

| | |
|---|---|
| Foin de slough | $ 7 @ $12. |
| Foin de terre haute | $ 8 @ $14. |
| Mil | $10 @ $16. |

— Farine — (détail)

| | |
|---|---|
| "Five Roses" | $3.60 |
| "Household" | 3.50 |
| "Capitol" | 3.15 |
| "White Rose" | 3.15 |
| "Strong Bakers" | 2.85 |
| Autres marques | $2.50 et 3.00 |

— Oeufs —

| | |
|---|---|
| Garantis fais | 25 @ 50c. |

— Beurre —

| | |
|---|---|
| De beurrerie | de 25 @ 30c. |

— Patates —

| | |
|---|---|
| Patates | 60 @ 75c. |

— Animaux —

| | |
|---|---|
| Porcs — au 100 lbs | $4. @ 4.50 |
| Boeufs | $.3. |
| Vaches | 2.50 @ 2.75 |
| Agneaux —à la livre— | 6c. |
| Moutons | 5¼c. |

—Viande —

| | |
|---|---|
| Boeuf | 5 et 6c. |
| Porc | 6 et 7c. |
| Agneaux | 12c. |
| Mouton | 11c. |

— Volailles —

| | |
|---|---|
| Poulets du printemps 11 @ | 12½c. |
| Poules | 8c. |
| Dindes | 18c. |

— Légumes —

| | |
|---|---|
| Choux | 5 @ 6c. |
| Onions | 6c. |
| Carottes | 3c. |
| Panais | 4c. |
| Betteraves | 3c |
| Persil | 10c. |
| Cellery | 12½ @ 15c. |
| Navets —à la livre— | 1c. |

— Peaux —

| | |
|---|---|
| Vertes, gelées, | 2¼ @ 3c. |

TROUVE. — Un bélier, devra être reclamé avant le 1e. mai. S'adresser à M. Lafond, Lafond, Alta.



## GRANDE VENTE A L'ENCAN

à Rivière Qui Barre, Mardi, le

**17 MARS 1908. A I HEUHE p.m.**

à la ferme de Mr. John Gillies, 2 milles au nord de la Rivière Qui Barre.

Messieurs Gillies et Alex McDonald m'ont donné instruction de vendre par encan public tout leurs animaux et le roulant de ferme.

12 chevaux, 42 vaches, 20 porcs, etc.

La vente sera sans réserve.

ROBERT SMITH.
Encanteur.

EMPLOIE DEMANDEE —Jeune femme très au courant ménage et couture désire occupation dans maison sans enfants, tient aux égards. Ecrire Bureau du Journal. R. B. 3.

PERDUE — à partir de la première rue à la quatrième, une robe en chèvre grise. Récompense à qui la retournera à L. V. Laporte.

PERDU. — Un capot en chat sauvage, neuf, perdu à Norwood. Celui qui le retournera au Castle Hotel, sera libéralement recompensé.